

PRIX FOCALÉ - VILLE DE NYON 2020

1. Prix

En 2012, à l'occasion de ses 30 ans d'existence et désireuse de donner à de nouveaux talents la possibilité de s'exprimer, l'association FOCALÉ a créé le premier Prix FOCALÉ - Ville de Nyon, destiné à promouvoir la création photographique.

Le.la lauréat.e se voit ainsi offrir un lieu d'exposition et un soutien à la production d'une valeur de CHF 5'000.

En conformité avec la ligne artistique soutenue par l'association FOCALÉ, le Prix FOCALÉ - Ville de Nyon vise à récompenser une approche documentaire contemporaine soulevant une problématique humaine ou environnementale.

Le travail sera évalué sur la singularité de la vision de l'auteur et sur l'originalité du traitement de la thématique abordée.

L'exposition du/de la lauréat.e se déroulera à la Galerie FOCALÉ du 7 novembre au 20 décembre 2020. Le vernissage aura lieu le 7 novembre dès 18h.

2. Conditions de participation

Le Prix est ouvert à tous.les photographes professionnel.le.s ainsi qu'aux étudiant.e.s en photographie suisses ou domiciliés en Suisse. La participation est gratuite.

Les candidats acceptent que la présentation du travail se fasse en collaboration avec les membres du comité de FOCALÉ. Le.la lauréat.e devra être présent au vernissage.

Les dossiers devront être envoyés jusqu'au 13 septembre au plus tard (cachet postal faisant foi).

3. Dossier de participation

• Les travaux seront présentés au Jury de manière anonyme. Il est impératif que le nom des candidats n'apparaisse ni sur les tirages, ni sur l'éventuel texte de présentation.

Le dossier de candidature comprendra:

- Une série de 15 à 20 images traitant d'un même sujet, tirées dans un format n'excédant pas A4. Si jugé nécessaire par le.la candidat.e, les légendes ainsi que l'ordre de présentation des images, seront indiquées au dos de celles-ci.
- Un court texte de présentation du travail
- Un CV contenant les coordonnées du.de la candidat.e (nom, adresse, mail, téléphone)
- Un transfert ou une clé usb contenant les images au format JPG 300 dpi, le CV, le texte de présentation et les éventuelles légendes.
- Une enveloppe-réponse affranchie permettant le renvoi du dossier. Seuls les dossiers accompagnés de cette enveloppe dûment affranchie et libellée à l'adresse des candidat.e.s seront retournés. Les autres seront détruits.

FOCALE

galerie – librairie

4. Responsabilités

En prenant part au concours, les photographes acceptent les conditions du Prix Focale – Ville de Nyon. Ils garantissent être l'auteur.ice des travaux envoyés et cèdent les droits de présentation de leurs œuvres dans le cadre du concours et de la promotion du Prix. Conformément au droit à la protection de la personnalité, l'auteur.ice assure avoir l'accord des personnes photographiées.

5. Jury

Le jury, composé de deux membres du comité de FOCALÉ, d'un.e représentant.e de la Ville de Nyon, et de deux intervenant.e.s extérieurs, se réunira courant septembre. Le nom du lauréat sera annoncé au plus tard le 30 septembre 2020.

6. Gain

Le prix, d'une valeur de CHF 5'000, est attribué pour la production des images de l'exposition. Si cette dernière est déjà produite et que la présentation correspond à l'espace et aux exigences de la galerie, le lauréat touche le prix en espèces.

La communication liée à l'exposition est prise en charge par FOCALÉ (création et production du flyer, rédaction du dossier de presse, invitations, etc.).

7. Dispositions légales

L'organisateur du Prix et le jury n'échangeront aucune correspondance au sujet du concours et de la délibération. La décision du jury est sans appel.

En prenant part au PRIX FOCALÉ VILLE DE NYON, les participant.e.s acceptent sans réserve le présent règlement. Les contrevenant.e.s se verront exclu.e.s du concours.

En cas de litige, le for juridique est à Nyon et le droit suisse s'applique.

Le dossier complet est à envoyer jusqu'au 13 septembre (le cachet de la poste faisant foi) à :

PRIX FOCALÉ – Ville de Nyon
Galerie librairie FOCALÉ
Place du Château 4
1260 Nyon